



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
Séance du lundi 07 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le sept juillet à 19h30,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

Étaient présents : BASSEUIL Roland, BUTTET Frédéric, CHANUT Jean-Luc, CORRE Michelle, DESBROSSES Dominique, LABOURET Christian, LAMBOROT Cécile, LAROCHE Lucas, MARTIN Claire, RENAUX Cécile

Étaient absents excusés : -GROUILLER Sébastien, ayant donné pouvoir à LAMBOROT Cécile

-JONON Corinne

Secrétaire de séance : LAMBOROT Cécile

Secrétaire Générale de Mairie : BONNETAIN Ingrid

Nombre de membres en
exercice : 12

Nombre de membres
présents : 10

Date de convocation :
30/06/2025

OBJET : Délibération relative à la vente ou location d'une des deux maisons situées aux Petites Avaizes.

Le Maire indique au conseil municipal que Mme Garel a donné sa dédite pour début août. Le conseil doit se prononcer sur la remise en location après travaux nécessaires ou la mise en vente de la maison.

Après vérification dans les archives, les clauses du legs ne permettent pas la vente donc, après travaux, la maison sera remise en location.

Le Maire et le 1^{er} Adjoint se rendront dans la maison afin de constater les travaux nécessaires.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de remettre en location cette maison dès les travaux nécessaires de rénovation terminés.

Fait à St Maurice Les Châteauneuf, le 07/07/2025.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,
Jean-Luc CHANUT.

